

DOSSIER UNIQUE DU CANDIDAT LORS D'UN TOUR DE RECRUTEMENT

L'ensemble des pièces composant le dossier du candidat doit être adressé dans un dossier unique sous format PDF via [Dématérialisation des Démarches sociales](#) comportant obligatoirement :

L'identité du demandeur

- Email
- Civilité, nom, prénom :
- Date de naissance,
- Pays, département et commune de naissance :
- Numéro RPPS :

La région de candidature

- Région de candidature :

Le dossier comprend :

- Un acte de candidature signé comprenant :
 - Votre situation administrative :
 - o Lauréat du concours
 - o Praticien hospitalier titulaire souhaitant effectuer une mutation ou une réintégration
 - L'établissement ou les établissements choisis dans l'ordre de préférence (ne pourra plus être modifié après la clôture du dépôt des candidatures)
 - Spécialité :
 - Numéro de poste de candidature publié sur le site du CNG, N°XXXXX-YY :
 - Quotité :
- Un certificat d'aptitude physique et mentale **datant de moins de trois mois à la date de clôture des candidatures**, délivré soit par :
 - un médecin agréé,
 - un médecin appartenant au personnel enseignant et hospitalier,
 - un praticien hospitalier titulaire en activité.
- Un curriculum vitæ, daté, signé sur lequel figurera l'état civil complet du candidat.
- Situation administrative actuelle, expérience professionnelle, titres et travaux (maximum 10 pages).
- Une déclaration d'engagement à se conformer au règlement en vigueur dans l'établissement où il sera nommé.
- Un engagement à établir sa résidence effective à proximité du lieu d'exercice de ses fonctions.
- Une attestation d'inscription à l'Ordre professionnel compétent **datant de moins de trois mois à la clôture des candidatures**, précisant la spécialité.
- Les praticiens hospitaliers, nommés à titre permanent, qui ne comptent pas au moins trois années de fonctions effectives dans un même établissement, doivent demander auprès de leur directeur d'établissement d'origine, une dérogation pour mutation anticipée.**